

QUESTION ORALE DE M. FRÉDÉRIC À MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR « LA QUESTION DE L'HOMOTHÉRAPIE DANS LE CADRE DE LUTTE CONTRE L'HOMOPHOBIE »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Frédéric à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la question de l'homothérapie dans le cadre de lutte contre l'homophobie ».

La parole est à M. Frédéric pour poser sa question.

M. Frédéric (PS). - Madame la Ministre, bien que depuis 1992 l'homosexualité ne soit plus considérée comme une maladie par l'OMS, dans certaines congrégations religieuses ou sectaires – vous savez combien je mène des combats contre ces dérives sectaires –, cette croyance reste ancrée.

L'homosexualité y est considérée comme une maladie, une anormalité, une perte de masculinité, une manifestation du diable qui pourraient être soignées par la foi et la prière. Ces congrégations incitent également les personnes gays à vivre « comme des hétérosexuels » en se mariant avec une personne de sexe différent et en donnant l'image d'une famille « classique » après les avoir exorcisées.

Ce n'est pas une blague. C'est une pratique réelle qui a été mise en lumière encore récemment puisque plusieurs victimes ont témoigné dans un reportage, diffusé sur la RTBF et sur Arte, afin de partager leurs expériences de « thérapie » au sein de ces associations religieuses prônant la conversion vers l'hétérosexualité.

Si l'on est bien loin des techniques pseudo-médicales pratiquées jusque dans les années 1960, infligeant des souffrances par l'envoi de courant électrique ou des lobotomies, il n'en demeure pas moins que les souffrances psychologiques infligées par ces courants religieux sont tout aussi néfastes et doivent être condamnées et stoppées. Dans certains pays, certains médecins, croyants et pratiquants, continuent de considérer l'homosexualité comme une maladie et proposent des traitements contre celle-ci.

Face à ce type d'associations et d'actes, comment ce Gouvernement entend-il renforcer la lutte contre les actes homophobes et transphobes ?

Une évaluation du Plan interfédéral de lutte contre les discriminations homophobes et transphobes est-elle programmée ?

De nouvelles campagnes audiovisuelles, comme la campagne « Et toi t'es casé-e ? », seront-elles initiées ?

Par ailleurs, les associations de terrain rappellent également que le parcours médical des LGBTI+ peut encore être parsemé d'embûches et que des consultations sont reportées par crainte de parler de sa sexualité avec un médecin.

Des actions seront-elles développées en collaboration avec le milieu médical ?

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Monsieur le Député, je tiens d'abord à préciser que je n'ai pas connaissance de ce genre de thérapie de conversion sur le territoire wallon. Il va de soi que, si je devais

être informée de tels actes, je prendrais immédiatement toutes les dispositions qui s'imposent dans le champ de mes compétences.

Reste que vous soulevez de nombreuses autres questions qui méritent une approche à la fois généraliste et spécifique. C'est précisément suivant ces deux axes que mon action politique va s'articuler tout au long de la législature.

Comme je viens de l'exposer à M. Cornillie, je vais très rapidement lancer les travaux de fond en ce qui concerne l'évaluation du dispositif légal existant en Wallonie. C'est le premier axe.

Le décret des maisons arc-en-ciel de 2014 prévoit un certain nombre de missions. Il faut les évaluer. Outre la volonté de confier aux maisons arc-en-ciel la mission de soutenir les refuges, et sans préjuger des travaux qui vont être menés, nous pourrions également reconnaître le rôle que les maisons arc-en-ciel jouent naturellement dans les politiques de prévention du VIH.

Pour ce qui concerne le second axe, il s'agit d'actions spécifiques. Ces actions pourront être diverses et évoluer au cours de la législature. Mon cabinet fournira un travail de veille à ce sujet en collaboration avec le secteur.

J'ai déjà identifié un certain nombre d'actions prioritaires. À ce stade, je propose de vous en livrer une ici en primeur. Il s'agirait de créer un site d'information sur les questions de santé au sens large à destination des personnes transgenres. Une tentative avait été menée dans le cadre du plan interfédéral, mais elle s'est soldée par un échec. Il faut prévoir un site qui reprenne des informations adaptées au contexte wallon.

Les personnes qui souhaitent se lancer dans une transition n'ont pas facilement accès à l'information. Faut-il voir un médecin spécialiste ? Si oui, lequel ? Quels sont les traitements ? Quels effets ? Sont-ils remboursés ? Soit autant d'informations qui pourraient se trouver sur un site web accessible facilement.

Comme je l'ai annoncé tout à l'heure, je souhaiterais également lancer une campagne de sensibilisation grand public qui aurait pour message principal : « Vos enfants restent vos enfants, même si c'est un garçon qui aime les garçons et même si c'est une fille qui aime les filles ».

D'autres projets sont dans les cartons, mais on pourra y revenir plus tard si vous le souhaitez. Ils seront notamment en lien avec les questions de santé qui, vous avez raison, posent quelquefois problème lorsqu'il s'agit simplement de parler de sexualité.

Comme vous le voyez, on va agir, mais on ne peut pas prendre le risque d'attendre la dynamique interfédérale. Il va de soi que, le cas échéant, si la machine est relancée au niveau fédéral, nous prendrons notre part. Cependant, il ne m'appartient pas d'évaluer le plan interfédéral ni d'initier cette dynamique à ce stade.

À la lueur de ce que vous évoquez et des éléments que vous nous avez livrés, on ne peut être qu'interpellé et se dire que, si l'on a fait une partie du chemin, il est encore loin d'être fini.

M. le Président. - La parole est à M. Frédéric.

M. Frédéric (PS). - Je remercie Mme la Ministre qui est manifestement partie prenante de la mise en œuvre d'actions par rapport à des comportements qui sont, à mes yeux, tout à fait inacceptables.

J'en profite pour attirer votre attention et pour élargir un peu le propos. On est face, à mon sens, à une forme de dérive sectaire ciblée sur une population bien précise, mais qui ressemble à d'autres dérives sectaires dans toute une série d'autres secteurs. Vous avez évoqué la santé. Un point

d'information et un point de communication via Internet est utile. J'attire surtout votre attention sur le fait que, en matière de prévention à l'égard de toutes ces dérives, il n'existe dans notre pays, à aucun niveau de pouvoir, aucune structure, si ce n'est les faibles moyens du secteur associatif, qui est très limité, pour accueillir les victimes et pour leur permettre d'exprimer leur vécu, et de faire le lien avec la justice et avec des incriminations pénales qui existent dans notre Code pénal.

J'attire votre attention là-dessus parce que le Fédéral dit : « Ce n'est pas notre problème. La prévention, ce sont les entités fédérées ». Ici, en ce qui nous concerne, la Fédération Wallonie-Bruxelles et celle-ci dit : « C'est de la santé et donc c'est la Région wallonne », et inversement. C'est en tout cas le discours que j'ai entendu jusqu'à présent.

J'espère que nous pourrons entreprendre ensemble, avec ce Parlement, une réflexion pour mettre en place les outils nécessaires pour faire en sorte que ces milliers de victimes, qui ne sont plus aujourd'hui en Belgique et qui ne sont protégées par personne. La sûreté de l'État a 30 missions, dont la lutte contre les dérives sectaires, et ne s'occupe plus que de trois secteurs liés au radicalisme. C'est assez normal après les drames que l'on a vécus. En attendant, il y a toute une série de missions qui ne sont plus assurées. Cela veut dire que, aujourd'hui, dans notre pays, en Région wallonne, comme partout ailleurs, nous sommes un terrain de jeux complètement libéralisé pour toutes ces organisations qui ont des objectifs de formatage des cerveaux et de broyage de portefeuilles.

J'attire donc votre attention là-dessus et j'espère que nous pourrons entreprendre des démarches à cet égard.